

Fiche technique

Fromage de Bruxelles pot 150 g



Terre de fromages

Publiée le : 20-02-25

Société	Terre de fromages S.A.		
Adresse	Rue de Charneux, 32 4650 Herve		
Contact général	0032/87 69 35 50 0032/87 69 35 55	info@terredefromages.be	
Contact achat	sales@terredefromages.be		
Contact qualité	quality@terredefromages.be		
N° d'urgence	+32(0)87/69 35 56		
N° d'entreprise TVA	BE0419.790.165		
N° d'agrément	BE L236II UE		



Fiche technique

Fromage de Bruxelles pot 150 g

IDENTIFICATION PRODUIT

Référence article	PLBRDESTER0150
Dénomination commerciale	Fromage de Bruxelles pot 150 g
Dénomination légale	Fromage à pâte molle
Type de croûte	Croûte mixte
MG/ES	0%
Poids	150g
Poids fixe / poids variable	Poids fixe
Forme	Rond
Température de conservation	<7°C
Conditions de conservation après ouverture	Conserver au frais max 7°C - conservation limitée
Conditionné sous atmosphère protectrice	☐
Durée de conservation garantie à la livraison* (jours)	30
Mention de conservation	A consommer de préférence avant le
Pays d'origine	Belgique
Code intrastat	04069092
Appellation d'Origine Protégée "Fromage de Herve"	☐
Produit de la filière "Marguerite Happy Cow"	☐
Produit issu de l'agriculture biologique contrôle BE-BIO-001	☐

* en dehors de tout autre accord commercial

Fiche technique

Fromage de Bruxelles pot 150 g

DONNEES LOGISTIQUES

Unité	
Code barre	5411696000147
Type code barre	EAN-13
Nature emballage primaire	Pot PP - Couvercle PP
Dimensions	D : 95: H : 45 mm
Poids net	150g
Poids de l'emballage primaire	14g
Lot	Imprimé sur l'étiquette
Format date	JJ/mm/aaaa
Expression du code de traçabilité	Description: nombre aléatoire croissant à 6 chiffres sur l'étiquette autocollante

Colis	
Code barre colis	15411696000144
Type code barre	GS1-128
Dimensions du colis	Carton 326 x 210 x 55 mm
Poids de l'emballage secondaire	70,5 g
Nombre d'unités par colis	6
Lot	Imprimé sur l'étiquette
Format date	JJ/mm/aaaa

Palette	
Nombre de colis par couche	11
Nombre de couches par palette	11
Format date	JJ/mm/aaaa
Format palette	EURO

Fiche technique

Fromage de Bruxelles pot 150 g

INFORMATIONS NUTRITIONNELLES

	Par 100 g	Par 30 g	AJR % par portion
kcal	71	21	1%
kJ	301	90	1%
Lipides (g)	0,0	0,0	0%
- dont AG saturés (g)	0,0	0,0	-
Cholestérol (mg)	0	0	-
Glucides (g)	0,3	0,1	0%
- dont Sucres (g)	0,0	0,0	-
Protéines (g)	17,4	5,2	10%
Sel (g)	7,5	2,3	38%
Sodium (g)	3,0	0,9	-
Eau (g)	71,4	21,4	-

Fiche technique

Fromage de Bruxelles pot 150 g

CRITERES ORGANOLEPTIQUES

Couleur	Pâte couleur ivoire, croûte de couleur crème légèrement humide
Odeur	Iodée, piquante au nez
Texture	Pâte collante
Goût	Salé, piquant

Fiche technique

Fromage de Bruxelles pot 150 g

INFORMATIONS PRODUIT

Ingrédients

FROMAGE frais maigre (LAIT écrémé, présure, ferments), sel, poudre de lactosérum

Type présure

Animale

Allergènes présents

Lait

Peut contenir des traces de

Fiche technique

Fromage de Bruxelles pot 150 g

CRITERES MICROBIOLOGIQUES

Critère	n	c	m	Maximum	Méthode
Eschérichia Coli	5	2	<100/g	1000/g	ISO 16649-2 (H
Listéria monocytogenes	5	0	abs. 25g	abs. 25g	AFNOR BRD 07/11-12/05 ou iQ-Check
Germes totaux			N/A	N/A	N/A
Enterobacteriaceae			< 10.000/g	<100.000/g	AFNOR 3M-01/06-09/97
Salmonella sp	5	0	abs. 25g	abs. 25g	AFNOR BRD 07/04-09/98 ou iQ-Check
Staphylococcus aureus	5	2	<100/g	<1000/g	ISO 6888.2

DEFINITIONS MICROBIOLOGIQUES

Référence : règlement (CE) N° 2073/2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires

N = nombre d'unités constituant l'échantillon/ C = nombre maximal de résultats pouvant présenter des valeurs comprises entre m et M

Quantité satisfaisante lorsque toutes les valeurs observées sont inférieures ou égales à m

Quantité acceptable lorsqu'un maximum de c/n valeurs se situent entre m et M, et que le reste des valeurs observées est inférieur ou égal à m

Quantité insatisfaisante lorsqu'une ou plusieurs valeurs observées sont plus grandes que M ou lorsque plus de c/n valeurs se situent entre m et M

Fiche technique

Fromage de Bruxelles pot 150 g

DECLARATIONS

Déclaration irradiation	Sauf mention contraire dans la liste des ingrédients : à notre connaissance et sur base des déclarations fournisseurs, nous confirmons que les articles livrés ne contiennent aucun ingrédient ionisé.
Déclaration OGM	A notre connaissance et sur base des déclarations de nos fournisseurs, nous confirmons que les articles livrés ne contiennent aucun ingrédient devant être étiqueté comme provenant d'OGM, conformément au règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen
Certifications	Certifié IFS Food
Utilisation attendue	Prêt à être consommé
Allégation 1	
Allégation 2	
Allégation 3	
Allégation 4	